LISTE DES SALARIÉS ÉTRANGERS SOUMIS À L'AUTORISATION DE TRAVAIL*

Conformément à l'art. D8254-2 du Code du Travail

*Tout salarié ressortissant d'un pays autre que ceux listés ci-dessous :

Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Danemark, Espagne, Estonie, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Lichtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, République Tchèque.

Je soussigné,					
agissant en qualité de			de la société		
N° SIRET :					
N° TVA intracor	n:				
	nneur que la so e travail en Fran	-	pas de salariés	étrangers soum	is à
Nom	Prénom	Nationalité	Date d'embauche	Type du titre valent autorisation de travail	Numéro du titre valant autorisation de travail
		NIÉ/	ANT		
		NÉ <i>l</i>	AIN I		
	envoyer au don tervient dans la	composition du	personnel emp	ent mis à jour d bloyé. , le	·

Signature